



HAL
open science

Liaisons fatales

Jeanne Favret-Saada

► **To cite this version:**

| Jeanne Favret-Saada. Liaisons fatales. Revue Esprit, 1995, pp.171-176. halshs-01188404

HAL Id: halshs-01188404

<https://shs.hal.science/halshs-01188404>

Submitted on 31 Aug 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Liaisons fatales¹

Dès le début de ce qu'on appelle l'"affaire Rushdie", Esprit s'est engagé résolument pour la défense de l'écrivain menacé de mort. A plusieurs reprises, la revue a, en outre, tenté d'éclairer des questions posées par l'"affaire" ou par le livre qui a été l'occasion de la fatwa contre l'écrivain. (cf l'article de Claude Lefort, Esprit, janvier 1992, p. 53).

Comme elle l'explique elle-même ci-dessous, Jeanne Favret-Saada a été amenée à s'intéresser à l'affaire en ethnologue, dans le cadre d'une étude plus large sur les "polémiques publiques à enjeux religieux", en particulier sur le blasphème (dans des œuvres littéraires, cinématographiques, etc.) et les réactions qu'il provoque. C'est donc sur la "réception" à la fois du livre et de l'affaire, dans les divers milieux concernés (intellectuels, médiatiques, religieux) qu'elle porte son regard -- un regard fort critique, comme on le verra, à travers l'"état de la recherche" qu'elle présente ci-dessous. Exposée d'abord à la revue, son intervention a soulevé de nombreuses questions qui feront l'objet d'une prochaine "controverse".

Il est à peine besoin de rappeler que Jeanne Favret-Saada est l'auteur d'une recherche ethnologique tout à fait remarquable sur la sorcellerie dans le bocage normand (les Mots, la mort, les sorts, Gallimard, 1977 et "Folio", Gallimard, 1985 ; Corps pour corps, avec Josée Contreras, Gallimard, 1981 et "Folio" Gallimard, 1993).

Esprit

Depuis 1989, je travaille sur les polémiques publiques à enjeux religieux, dont le point de départ est souvent une accusation de blasphème. Jusqu'ici, j'ai constitué des dossiers sur trois affaires d'importance très inégale : le film de Jacques Rivette, *La Religieuse*, qui fut interdit en 1966 puis autorisé l'année suivante ; le roman de Salman Rushdie, les *Versets sataniques*, paru à l'automne 1988, et qui fit l'objet de la fameuse *fatwa* de Khomeini en février 1989 ; enfin, l'affaire de Taslima Nasreen, qui fit l'objet d'une autre *fatwa* en 1993. J'ai intéressé à ce travail mon séminaire de l'École pratique des hautes études, où j'ai invité des historiens, des littéraires, des musicologues

¹ Ce texte a été préparé par Jeanne Favret-Saada pour un débat à la revue *Esprit* le 30 mai 1995 : il est publié tel quel.

-- bref, des gens qui pouvaient aider à mettre en perspective les affaires contemporaines. De là est sorti un petit groupe de recherches, qui termine la rédaction d'un ouvrage collectif, provisoirement intitulé *Blasphème et profanation esthétique*, à paraître au Seuil.

Ce livre traite d'objets très divers: la querelle du *Roman de la rose* au XVe siècle, les catégories de la plaisanterie et du mépris dans la théologie morale catholique des XVIIe et XVIIIe siècles, le scandale de la première exécution de la *Passion selon saint Matthieu* de Bach, les affaires de Voltaire, la profanation linguistique et les procès de Céline, l'affaire de *la Religieuse* de Rivette et l'affaire Rushdie. Aucun de ces objets n'a bien sûr été choisi au hasard: nous avons voulu constituer une archéologie des affaires contemporaines de blasphème, un répertoire des formes d'argumentation dans les situations de conflit entre la chose artistique, le droit, et les choses de la religion ou, plus largement, du sacré.

Quelques indications sur ma recherche personnelle. Aux matériaux des affaires que j'étudie, je commence par poser des questions très simples : qui a dit ou fait quoi, où, quand, et dans quels contextes ? Je me suis donné pour principe de n'ignorer aucun des acteurs, aucun des théâtres d'une affaire, aucune des actions (parmi lesquelles les actes de parole), et, pour autant que je puisse les apercevoir, aucun des contextes -- qu'il s'agisse de contextes locaux, translocaux ou philosophiques.

Parmi tous ces éléments figure le traitement de ces affaires en Europe et, singulièrement, en France. Car, très vite, ceci m'a frappée. Sur la centaine d'écrivains musulmans ou d'origine musulmane victimes de répression religieuse depuis une décennie, certains ont été assassinés, d'autres sont emprisonnés ou se terrent dans leur pays et d'autres, enfin, se sont exilés -- le plus souvent en Europe ou en Amérique. Deux seulement sont devenus pour nous des figures emblématiques, Salman Rushdie et Taslima Nasreen. Pourquoi? En novembre 1994, Nasreen a été accueillie en France comme une reine ; mais elle n'avait pas plus tôt tourné les talons que les critiques se sont mises à pleuvoir, à gauche comme à droite (ce qu'affirme Nasreen à propos de

l'Islam et des femmes au Bangladesh est faux, et ses livres sont littérairement nuls). La presse de gauche s'est trouvée divisée, parfois à l'intérieur d'un même journal. Mais ces critiques ont sans doute marqué aussi les défenseurs de Nasreen, puisque la sortie de son dernier livre en France en avril 1995, a été passée sous silence. Pourquoi ces retournements ? Par contre, en France du moins, Rushdie fait désormais l'unanimité de la presse et des médias autour de son affaire, de son œuvre et de sa personne. Pourquoi ?

On a objecté au principe même de ma recherche qu'elle portait sur des affaires en cours, des affaires "chaudes" : mais nous autres, ethnologues, abandonnons le "froid" (ou ce qu'on imagine être tel) aux historiens, nous sommes habitués à travailler avec des êtres encore vivants, et sur des situations non révolues. D'autre part -- mais cela n'entre pas dans la *doxa* de ma discipline, c'est plutôt ma décision épistémologique dans ce travail --, une crise n'est jamais qu'un état social parmi d'autres, un état qu'on peut étudier ; et une polémique n'est jamais qu'une forme sociale parmi d'autres, une forme sociale qu'on peut étudier, moyennant quelques précautions de méthode.

Par exemple, l'affaire Rushdie constitue une forme extrême de polémique, une polémique à deux adversaires et seulement deux. Conséquence, paradoxale en apparence : malgré leur hostilité fondamentale, les adversaires s'accordent sur quelques règles relatives à l'économie du discours -- ils sont donc aussi des partenaires qui s'entendent au moins pour ne pas s'entendre². Première règle, chacun est tenu de se situer dans l'un des deux camps ; deuxième règle, quiconque n'est pas tout entier dans mon camp est dans celui de mon ennemi. De là, pour chacun des adversaires, un perpétuel travail d'oubli ou bien de reformulation de certains épisodes de l'affaire : à cet égard, la comparaison des chronologies établies par chacun des deux camps, est particulièrement instructive. De là aussi la constitution de parti-pris solidaires, qu'il faut accepter ensemble sous peine d'être rejeté dans l'autre camp.

² Ils dessinent ensemble un "espace d'inter-incompréhension", pour reprendre l'expression de D. Maingueneau.

Pour ce qui me concerne, j'ai signé la première protestation contre la *fatwa*, issue de ma section de l'École pratique des hautes études, diffusée parmi les intellectuels, et que presque personne n'a signée; puis Je suis devenue membre du Comité de défense de Salman Rushdie en France ; je n'ai aucun désaccord politique avec, par exemple, Lefort ou Pachet. J'appartiens donc sans ambiguïté au camp démocratique. Pourtant, je ne vois pas bien l'intérêt -- surtout pour une pensée démocratique -- de ce travail d'oubli et de reformulation de si nombreux détails de l'affaire. Je crois possible de tenir un propos démocratique sur l'affaire Rushdie sans verser du côté du relativisme culturel³ et sans négliger trop d'éléments de l'affaire. Je crois tout autant possible de tenir un propos démocratique sur l'affaire Rushdie et de questionner certains parti-pris solidaires, certaines liaisons fatales dans lesquelles le camp démocratique (le mien, le nôtre) a, me semble-t-il, engagé la défense de l'écrivain anglais.

Une anecdote montrera l'une de ces liaisons fatales. Après avoir trop longtemps correspondu avec la boîte postale du mystérieux "Comité de défense de Salman Rushdie en France", j'ai écrit à ce nom et à cette boîte postale en février dernier que j'aimerais bien avoir contact avec un être humain. Un responsable me téléphone et se nomme : c'est quelqu'un que j'ai lu et dont j'apprécie les textes. Sa première question : "Avez-vous aimé les *Versets sataniques* ?" Je réponds que j'ai beaucoup aimé *Les Enfants de minuit* ; que j'ai beaucoup aimé *la Honte* dans un premier temps, puis moins ; que *le Sourire du jaguar* m'a paru d'emblée être un exercice indéfendable... Mon interlocuteur me ramène fermement à la vraie question : "Mais... avez-vous aimé les *Versets* ?" Pas trop, j'adhère au projet philosophique des *Versets* plutôt qu'à l'œuvre elle-même ... bref, pour moi, les moyens esthétiques mis en œuvre dans ce roman ne me hissent pas à la hauteur de son projet.

³ Cette maladie professionnelle des ethnologues, que le camp démocratique a vite fait de diagnostiquer chez les intellectuels occidentaux qui n'apportent pas à notre cause tout le soutien qu'il faudrait.

Un ange est passé. Car, me semble-t-il, ce qu'il faut en France, c'est non pas lire les *Versets sataniques* (je l'ai lu quatre fois, dont trois en anglais) ; non pas adhérer au projet philosophique des *Versets* (dont Rushdie nous affirme depuis cinq ans⁴ que c'est cela, son roman, comme si ce roman n'était qu'un débat d'idées, comme s'il n'y avait pas lieu de parler des formes littéraires qui donnent corps à ce projet) -- ce qu'il faut, c'est aimer le roman. Soutenir Rushdie, le défendre contre cet assassinat programmé par un État étranger, défendre son droit à la liberté d'expression, à la liberté de conscience ... , cela passe par l'adhésion à un jugement de goût et à l'esthétique particulière de l'auteur dans ce roman particulier.

Est-ce d'avoir, dès l'origine, cautionné et adopté cette dénomination, "affaire Rushdie", qui nous aurait conduits à cette confusion? Car y a-t-il véritablement pour nous une "affaire Rushdie" ? N'y a-t-il pas plutôt une "affaire Khomeini" ? Y a-t-il véritablement pour nous une "affaire des *Versets sataniques*" ? N'y a-t-il pas plutôt "une affaire de la *fatwa*" ? Plus exactement, n'y a-t-il pas plutôt une "affaire de la soi-disant *fatwa* », puisque celle de Khomeini contrevient de mille façons à ce qu'est censée être une *fatwa* dans toutes les versions connues du droit musulman? Je veux dire par là que Rushdie et son roman ont scandalisé certains musulmans dont l'imam Khomeini, mais pas nous. Ce qui nous scandalise, nous, les démocrates, c'est la *fatwa*, l'ordre de tuer donné par Khomeini, l'injonction faite à tout musulman d'assassiner Rushdie et ses éditeurs. Quand nous parlons d'une "affaire Rushdie", c'est donc par commodité : comme on parlait d'une "affaire Dreyfus" au lieu d'une "affaire Esterhazy" ou d'une "affaire de l'État-Major".

Il ne s'agit pas là d'un souci d'ascèse langagière : peu m'importent nos conventions lexicales, pourvu qu'elles ne brouillent pas la claire perception de ce

⁴ Dans *In Good Faith*, le 4 février 1990, Rushdie expose pour la première fois le propos philosophique des *Versets* (soit, quinze mois après la parution du roman). Depuis, ce propos passe pour être le roman lui-même.

qui est en cause pour nous dans cette affaire, ce qui seul est en cause pour nous. Si nous admettions d'être engagés dans une "affaire de la *fatwa*", notre travail de défenseurs de l'écrivain anglais serait plus simple et, peut-être, plus crédible.

Car s'il s'agit d'une "affaire de la *fatwa*", la question n'est plus de savoir si Rushdie est anglais, indien, musulman ou non musulman..., si Rushdie est ou non un grand écrivain, si ce roman particulier, les *Versets*, est ou non un chef-d'œuvre, si Rushdie est ou non un homme admirable : sur toutes ces questions, chacun est libre de penser ce qu'il veut -- ce qui est bien le moins dans une affaire concernant, entre autres, la liberté d'opinion. La question n'est pas davantage de savoir s'il a ou non offensé les sentiments religieux de nombreux musulmans, et dans le cas du oui, les sentiments des islamistes seulement ou aussi ceux de musulmans ordinaires.

Du reste, cette question de l'offense aux musulmans est un sac à malices, dans lequel chacun des deux camps puise ce qui sert sa cause : des considérations morales (version anti-Rushdie : "C'est mal d'offenser qui que ce soit", ou "C'est mal d'offenser des croyants", ou "C'est mal d'offenser des musulmans" ; version pro-Rushdie : "C'est peut-être mal d'offenser quelqu'un en général, mais c'est bien d'offenser les croyants en particulier, et surtout les musulmans et plus encore les 'fanatiques'") ; des considérations juridiques (la notion d'offense aux convictions religieuses d'autrui contre celle du droit à la critique) ; des considérations politiques (barrons la route aux islamistes pendant qu'il est temps ; barrons la route à l'Occident libéral pendant qu'il est temps)...

Comme intellectuels démocrates, nous pensons que l'offense aux croyants n'est pas un fait rare, tant dans les religions elles-mêmes (Jésus a offensé les juifs, Luther, les catholiques, Mahomet, les chrétiens...) que dans la littérature, y compris musulmane. Nous pensons aussi être toujours en droit de lutter contre le fanatisme⁵ avec les armes de la critique. Le projet philosophique de Rushdie -

⁵ Je dis bien le fanatisme, et non pas la religion.

substituer une position de doute à une position de certitude -- nous convient donc parfaitement.

Nous approuvons également l'un de ses choix littéraires -- introduire dans un récit profane une parodie de la révélation coranique. Je parle ici de "parodie" dans un sens technique, pour désigner une opération de transfert d'un modèle -- ici, religieux -- dans un autre -- romanesque. Car nous refusons la prétention des religions à interdire l'accès de la Révélation soit à la critique, soit à un traitement artistique (l'on se souvient de cet énoncé ridicule: "L'imaginaire chrétien n'est pas disponible").

Sur la base de cet accord fondamental avec le projet de Rushdie, il est tout de même frappant de noter deux traits récurrents dans ses déclarations successives sur les *Versets*. Premièrement, jamais il ne qualifie sa parodie du récit coranique, autrement dit: jamais il ne reconnaît le ton satirique du roman, l'usage de procédés relevant du burlesque, etc. Il va sans dire qu'il a comme tout le monde droit à la satire : je m'étonne simplement qu'il ne le revendique pas et qu'il évite toute allusion au ton des *Versets*, au choix des noms, par exemple, dans les épisodes "coraniques". Voltaire, il est vrai, publiait nombre d'écrits anti-religieux sous la protection de l'anonymat ou du pseudonymat, et n'hésitait pas à les désavouer en cas de danger. Mais sommes-nous dans la même situation ? Deuxièmement, des musulmans scandalisés par son roman, Rushdie déclare qu'ils sont soit des fanatiques (qui veulent interdire son livre ou l'assassiner), soit des illettrés (fanatisés par les *mollahs*). La place d'un musulman qui aurait lu les *Versets*, qui en aurait été scandalisé et qui entendrait manifester sa protestation par des voies démocratiques n'est pas prévue.

Il est normal que Rushdie, menacé dans sa vie, ait sa propre stratégie pour défendre les *Versets*. Mais rien ne nous oblige à y adhérer de part en part, sans faire travailler notre cervelle : après tout, nous défendons un auteur qui prône la vertu du doute et du libre examen. Penser qu'une victime a raison sur tout, ou qu'un auteur est le

meilleur commentateur de son œuvre, voilà qui nous mène tout droit à une version laïque de la croyance.

Par ailleurs, je ne peux pas manquer d'être frappée, depuis trois ans en France, par la force de l'injonction qui nous est faite, à nous, défenseurs de Rushdie, d'adhérer à sa personne même, ou plus exactement à la construction mythique qui porte son nom. "Rushdie" serait à la fois un génie (on a pu dire que les *Versets* dominent la littérature du XXe siècle), un saint et un héros. Pour que cette construction soit crédible, on passe sur certains épisodes de l'affaire et on développe sans fin la figure de la victime.

Victime, Rushdie l'est absolument et sans conteste: menacé d'assassinat, empêché de circuler, empêché de vie publique... Mais cela ne suffit pas à faire d'un être humain, comme Rushdie, vous et moi, un génie, un saint et un héros. On peut l'être parfois et pas toujours : on peut être l'un, et pas les autres ; on peut être tout cela (mais il faut montrer quels sont les critères retenus, et que Rushdie y satisfait) ou n'être rien de tout cela (il faut aussi le démontrer).

Voltaire, contre le fanatisme et l'arbitraire judiciaire, affirmait le droit des gens absolument quelconques : "un homme comme tout homme", un être parfois dépourvu d'intérêt "cette huguenote imbécile", écrivait-il à propos de la veuve Calas), un être avec qui il ne voulait aucun rapport de proximité, ni familial, ni professionnel. Il lui fallait ne pas s'identifier aux victimes pour apercevoir clairement l'atteinte à leurs droits qui, seule, comptait à ses yeux.

On voit que, depuis Voltaire, beaucoup d'eau à coulé sous les ponts. La défense de Rushdie retient du grand ancêtre l'objectif de la lutte contre le fanatisme mais, sur cette cause du XVIIIe siècle, elle empile, d'une part, une idée du XIXe siècle, celle de l'exceptionnalité de l'artiste ; et d'autre part, la manie qu'a le XXe siècle d'héroïser les victimes. De là, une ligne de défense assez confuse, dans laquelle Rushdie est à la fois "un homme comme tout homme", un être absolument singulier, et un homme doté de vertus superlatives. A cela, il nous est demandé d'adhérer sans la moindre distance pour des raisons stratégiques (Rushdie est en grand danger, il ne faut pas donner

des armes à ses assassins), mais aussi parce que ceux qui le demandent semblent y croire eux-mêmes.

Pour conclure, je voudrais simplement souligner l'ironie de cette situation : la défense d'un roman portant sur l'émancipation de toute certitude, et de son auteur condamné pour avoir mis en cause sa religion d'origine, pourrait nous conduire à devenir des croyants -- voire des fanatiques -- d'un nouveau genre.